



AVIS

Suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire de la société FOYER S.A. du 6 avril 2010, un dividende d'un montant brut de

€ 1,341176 par action

sera payé, après déduction de la retenue de 15% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 1,14 net par action à partir du 14 avril 2010 aux actionnaires nominatifs sur leur compte auprès de leur banque et aux actionnaires au porteur contre présentation du coupon no 10 :

- au Grand-Duché de Luxembourg : auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat;
- en Belgique : auprès de Petercam S.A..

Le rapport annuel 2009 de Foyer S.A. est à la disposition du public, soit au siège de la Société à Leudelange, soit chez Petercam S.A. en Belgique. Il peut également être consulté sur le site internet **www.foyer.lu** ou sur le site de la Bourse de Luxembourg **www.bourse.lu** sous la rubrique «Informations réglementées (OAM)».

Leudelange, le 6 avril 2010
Le Conseil d'administration

Foyer S.A. - Société Anonyme

Siège Social : L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval - R.C. Luxembourg B 67199

www.foyer.lu